

ANNEX 19

Confidential ex parte available to the Registry, Prosecutor and Defence of Mr Ngudjolo only

1- Conv. 65 du 14 oct. 2008 – MN et [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ]: Ils en avaient fait que des photocopies.

MN: Je voudrais savoir si ces documents que vous aviez remis à l'Auditorat n'étaient qu'un rapport général.

[EXPURGÉ]: Oui, c'était un rapport général, global donc.

MN: D'accord. Si tel est le cas, il ne faudra remettre que ces documents.

[EXPURGÉ]: Ça va.

MN: Si ces documents se trouvent chez [EXPURGÉ], je l'appellerai. On lui passera de l'argent pour qu'il en fasse des photocopies. Ainsi on pourra passer ces documents à ceux-là quand ils arriveront.

[EXPURGÉ]: Tu sais, dans tous ces documents, [EXPURGÉ].

MN: Je connais bien cela.

[EXPURGÉ]: Ça va.

MN: D'ailleurs [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: Oui.

MN: N'est-ce pas que [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ]: Oui.

MN: C'est cela qui s'avère important c'est-à-dire [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: Absolument.

MN: Effectivement. C'est à partir de cela qu'ils pourront trancher ce fait selon lequel les [EXPURGÉ]. Cela se retournera contre eux car il nous faut aussi montrer, à travers ce documents, [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: C'est compris.

MN: C'est bon. Grand merci

2- Conv. 86 du 23 décembre – MN et [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ]: J'ai pu rencontrer [EXPURGÉ].

MN: Est-ce qu'il t'a expliqué la situation en détails?

[EXPURGÉ]: Quoi !

MN: Est-ce que tu as parlé avec lui ?

[EXPURGÉ]: Oui, nous avons bel et bien échangé.

MN: Ça va.

[EXPURGÉ]: Il m'a très bien expliqué ce dont il est question. A l'étape actuelle, il ne me reste [EXPURGÉ].

MN: Ça va.

[EXPURGÉ]: Pour ce faire, j'envisage préparer [EXPURGÉ]. Il faut que [EXPURGÉ]. C'est pourquoi, [EXPURGÉ]. Alors il m'a dit qu'il puisse s'apprêter avant de nous appeler. Aussi a-t-il ajouté qu'il pourra nous inviter quand il sera disposé à nous recevoir ; et cela à un endroit isolé et convenable pour que nous puissions nous entretenir posément.

MN: C'est bien. Si tu le rencontres- Mais-malheureusement, [EXPURGÉ]. N'est-il pas proche de toi en ce moment ?

[EXPURGÉ] : Qui ? [EXPURGÉ] ?

MN: Oui.

[EXPURGÉ] : Il se peut qu'il soit dans les environs. Un peu de patience ! Que j'aille le chercher dans leur appartement. Comme il fait encore très tôt, j'espère qu'il n'est pas encore parti loin de son domicile. Il doit probablement se retrouver dans le voisinage. Note aussi que je m'étais très bien entretenu avec lui.

MN: Ça va.

[EXPURGÉ] : A travers notre entretien, je me suis rendu compte que [EXPURGÉ]MN: Absolument. [EXPURGÉ].

3- Conv 76 du 23 déc. 2008 : MN et [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ]: Ces personnes là, qui vous ont accusé, vous devez les voir en personne. Il faut que ces personnes [EXPURGÉ]car dans la plupart des cas, ces témoins sont des personnes fictives.

MN: Effectivement

[EXPURGÉ]: [EXPURGÉ], je trouve que la CPI manque vraiment de professionnalisme. Elle traite ce dossier avec trop de légèreté. Ils ont seulement tenu comptes des déclarations telles que les suivantes : tantôt telle fille déclare qu'elle a été violée par une cinquantaine de personnes, tantôt autant des personnes et ainsi de suite.

Et puis, avant ce problème qui fait l'objet de votre arrestation, nous étions arrivés à Bogoro,

MN: Oui

[EXPURGÉ]: Précisément avant ce dossier concernant Clinton *[mot pas bien entendu par les traducteurs]*

[EXPURGÉ]: moi et [EXPURGÉ]qui a un embonpoint, qui est avec toi là bas [EXPURGÉ]

MN: Oui

MN: Je l'écoute.

[EXPURGÉ]: [EXPURGÉ]. En plus, après notre retour, précisément avant mon départ pour Kinshasa, j'avais encore découvert d'autres réalités ! Il y a des actes qu'ils ont perpétrés eux-mêmes et il y a encore ceux qu'ils ont perpétrés ensemble avec nos frères du sud. Mais, dans tout cela, la vérité, c'est...

MN: Mais l'événement qui fait l'objet de notre poursuite, c'est la toute dernière attaque du 24 février 2003. Ils n'ont pas tenu compte des attaques précédentes. C'est seulement la toute dernière, c'est-à-dire celle perpétrée par [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: Quelle est la date où a eu lieu cette dernière attaque ?

MN: La dernière attaque a eu lieu le 24 février 2003.

[EXPURGÉ]: A ce moment, je n'étais pas à Bunia. J'étais encore à Kinshasa. En l'an 2003.

MN: N'est-ce pas que c'est après que l'attaque de Bogoro ait eu lieu que [EXPURGÉ]. C'est directement après cet événement que la CPI avait commencé à mener ses investigations.

[EXPURGÉ]: Je t'écoute.

MN: Donc, c'est la toute dernière attaque. Cet événement dont tu parles, c'est-à-dire votre passage avec ce gros monsieur là, est un fait qui date de longtemps. Ça n'a aucun rapport avec l'actuel.

[EXPURGÉ]: Tout à fait. [EXPURGÉ].

MN: Cela est un fait qui date de longtemps. Cependant, le fait pour lequel nous comparaissons aujourd'hui, c'est l'attaque de Bogoro [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: C'est compris.

La piste de solution, comme, on le dit en français, n'est qu'une seule option.

MN: Je t'écoute.

[EXPURGÉ]: La piste de solution, c'est qu'ils envoient des enquêteurs sur le terrain, et qu'ils passent via la capitale...

MN: Ils passeront certainement par là.

[EXPURGÉ]: Tu sais, ils entrent au pays via l'autre pays voisin [REDACTED]

[REDACTED]
MN: non, pas du tout.

[EXPURGÉ]: à travers les « Mosikpa » [*le traducteur pense que c'est la MONUSCO*],...

MN: Non, ce n'est pas ça.

[EXPURGÉ]: Alors que ceux du pays voisin...

MN: En tout cas, non.

[EXPURGÉ]: Ils doivent ainsi passer par ici, et [EXPURGÉ].

MN: Par exemple !

[EXPURGÉ]: Ils peuvent aller avec ceux-là même [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ].

MN: Effectivement.

[EXPURGÉ]: Toutefois, dans le cas où ils acceptent [EXPURGÉ]

MN: Je t'écoute.

[EXPURGÉ]: J'irai comme pour me rendre en vacances, [EXPURGÉ] etc.

MN: Oui.

[EXPURGÉ]: [EXPURGÉ]- Je connais parfaitement toute cette contrée. Ensuite je recommence. Nous appellerons [EXPURGÉ].

MN: Oui.

[EXPURGÉ]: C'est de cette façon que ça se passe. Malheureusement, je ne peux pas être [EXPURGÉ].

MN: Effectivement.

[EXPURGÉ]: Mais, la tâche que je pourrai assumer, [EXPURGÉ].

MN: Exactement.

[EXPURGÉ]: Mais, moi, [EXPURGÉ]. C'est cela qui importe.

MN: [EXPURGÉ]. Tu sais,

[EXPURGÉ]: Oui, vas-y.

MN: [EXPURGÉ].
[EXPURGÉ]: Ah, je vois !
MN: D'où, [EXPURGÉ]...
[EXPURGÉ]: [EXPURGÉ]
MN: Quoi ?
[EXPURGÉ]: [EXPURGÉ]
MN: [EXPURGÉ].
[EXPURGÉ]: Vas-y. Je t'écoute.
MN: A ce moment là, [EXPURGÉ].
[EXPURGÉ]: Oui.
MN: [EXPURGÉ]. C'est après [EXPURGÉ].
[EXPURGÉ]: Oui.
MN: C'est ça. [EXPURGÉ].
[EXPURGÉ]: D'accord.
MN: Ensuite, après que Lopondo soit délogé (avoir perdu le contrôle) de Bunia,
[EXPURGÉ]. Nul n'ignore cela.
[EXPURGÉ]: Oui.
MN: C'est [EXPURGÉ] [EXPURGÉ]: Oui.
MN: Et, personne de chez nous [EXPURGÉ].
[EXPURGÉ]: Voilà.
MN: Ensuite [EXPURGÉ],
[EXPURGÉ]: Oui, je t'écoute.
MN: [EXPURGÉ].
[EXPURGÉ]: Je te comprends
MN: [EXPURGÉ]. Donc, c'est ça.
[EXPURGÉ]: Voilà. Je vous ai proposé la bonne piste de solution ;
MN: Je suis d'accord avec toi.
[EXPURGÉ]: Ce n'est qu'une piste seulement. Mais, si jamais on se retrouvait ; et
qu'ensemble on discute des modalités, ce serait facile de vous aider de façon à pallier à
ce problème. En plus vous avez pris des dispositions conséquentes, je pense qu'il ne se
posera que très peu de problèmes. C'est-à-dire, des problèmes auxquels on peut trouver
des solutions. En outre, le conseil que je peux te prodiguer, [EXPURGÉ]-
MN: Oui !

[...] partie non incluse par le Greffe

MN: Donc, il ne se pose pas assez de problème [EXPURGÉ]
[EXPURGÉ]: Oui.
MN: [EXPURGÉ].
[EXPURGÉ]: D'accord.
MN: [EXPURGÉ].
[EXPURGÉ]: C'est compris. Je suis dans leur attente. J'attends quand ils viendront.
MN: Ils seront nécessairement là au courant du mois de janvier.

(...)

MN: D'accord. C'est bon.

Tu ne diras que ce que tu sais et non ce que tu ne sais pas.

Je pense qu'on ne doit pas trop s'atteler dessus car il existe certaines vérités ;
[EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: D'accord.

MN: Si non, grand merci.

4- Conv. 59 du 23 décembre 2008 MN et [EXPURGÉ]

MN: Ecoute !

[EXPURGÉ] : Oui, je t'écoute.

MN: [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : Ça va. Il n'y a aucun problème qui se pose.

MN: C'est bien. Ensuite, écoute. [EXPURGÉ]. Je pense que tu le sais, n'est-ce pas ?

[EXPURGÉ]: Oui, je le sais.

MN: C'est-à-dire [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ]: Oui, je m'en souviens. [EXPURGÉ]. C'est cela, n'est-ce pas ?

MN: Effectivement.

[EXPURGÉ]: [EXPURGÉ]

MN: Exactement, [EXPURGÉ]

MN: Ce sont [EXPURGÉ]. Cette réalité, nul ne l'ignore.

[EXPURGÉ]: [EXPURGÉ]

MN: [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: Ça va.

MN: En plus, quant à ce qui concerne [EXPURGÉ], on n'a rien à t'apprendre.

[EXPURGÉ]. Je pense que tu connais tout ça, n'est-ce pas ?

[EXPURGÉ]: Oui, *[nom pas bien entendu]* était ici.

MN: Et puis, nous avons intégré...

[EXPURGÉ]: Je t'écoute.

MN: Ensuite, c'est à [EXPURGÉ]. Mais, en dehors de cela, [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ]: C'est bien ça.

MN: Effectivement. Ce n'est que ça que [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: Je comprends.

MN: Mais, il te faut absolument [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: Oui, je le ferai. Ça c'est plus intéressant.

MN: C'est bon.

[EXPURGÉ]: Merci beaucoup [EXPURGÉ].

6- Conv. 9 du 30 décembre 2008 - MN et [EXPURGÉ]

MN: Quelles nouvelles ?

[EXPURGÉ]: J'étais déjà rentré à la maison. Cependant, j'avais tenté de rencontrer [EXPURGÉ] mais je ne l'ai pas eu. On disait tantôt qu'il avait effectué un petit voyage [EXPURGÉ] et qu'il n'est pas encore de retour. J'ai, à maintes reprises, essayé de le contacter au téléphone mais en vain. Je crois qu'il se trouve dans un espace non couvert par le réseau téléphonique.

MN: Vraiment !

[EXPURGÉ]: C'est ça.

MN: Est-ce qu'il a - ah ! [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: Donc, il se peut [EXPURGÉ]

MN: Oui ! C'est cela.

MN: D'où,...

[EXPURGÉ]: Donc, il faut-

MN: [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: [EXPURGÉ]

MN: Evidemment.

[EXPURGÉ]: Dans ce cas, je doute [EXPURGÉ].

MN: Je trouve que tu n'as pas grand-chose [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: C'est bon.

MN: C'est tout.

[EXPURGÉ]: Cela uniquement pour ce qui concerne les dates seulement, n'est-ce pas ?

MN: Justement. Ce n'est que ça.

[EXPURGÉ]: Ça va. Merci.

MN: A travers cet appel, je voulais tout simplement savoir [EXPURGÉ]. Et, je constate déjà [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: [EXPURGÉ].

MN: Effectivement, [EXPURGÉ] à partir du moment [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: Vraiment.

MN: Je t'assure que [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: Vraiment !

MN: Raison pour la quelle [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: J'en prends bonne note (c'est compris).

MN: Il faut que tu sois extrêmement prudent.

[EXPURGÉ]: Ça va.

MN: Je doute que [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: Je ferai tout mon effort pour [EXPURGÉ].

MN: Effectivement. Je pense que cette date est [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: C'est fort possible que ce soit [EXPURGÉ].

MN: C'est cela la date de l'intégration de FNI- [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ]: Ça va.

MN: Note qu'ici nous sommes [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: Vraiment !

MN : Voilà qu'il y a des occasions où vous vous retrouvez en réunion ! Il y a certaines choses que [EXPURGÉ]. Certes, c'est nous qui sommes pointés du doigt aujourd'hui. Mais alors, qu'en sera-t-il de ce fait les jours à venir ? [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: C'est compris

MN: En plus, tel je fais la lecture des choses, il se peut que l'affaire tourne mal.
[EXPURGÉ]

[EXPURGÉ]: C'est compris.

MN: Je t'exhorte [EXPURGÉ]. Est-ce que [EXPURGÉ] : ne peut-il pas savoir où il est ?

[EXPURGÉ]: [EXPURGÉ] et moi sommes tous deux ici. Mais [EXPURGÉ].

MN: *Le sourire de MN.* Vous êtes tous foutus dans les renseignements ! Vous êtes largement sous informés.

[EXPURGÉ]: Tu as raison. Nous sommes effectivement sous informés. Il y a beaucoup de nouvelles qui nous échappent.

MN: *Les rires de MN.* C'est pour cette raison que je te recommande : Primo, de suivre les informations radiodiffusées ; secundo, de lire des différents journaux. Ayez aussi l'habitude de lire beaucoup des documents écrits sous tes yeux.

[EXPURGÉ]: Je t'écoute.

MN: En plus, vous négligez la navigation sur internet. Il serait souhaitable que tu lises régulièrement les informations sur internet.

[EXPURGÉ]: C'est compris.

MN: C'est cela en gros ce que je peux te conseiller. Comme c'est mardi aujourd'hui, j'espère te rappeler si pas jeudi, probablement le vendredi prochain. [EXPURGÉ].

Tel que nous l'avons remarqué, [EXPURGÉ]. Mais c'est tout simplement parce [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ]: Ça va.

6- Conv. 144 du 22 janvier 2009 – MN, [EXPURGÉ], [EXPURGÉ] et d'autres.

MN: Allo !

[EXPURGÉ] : Oui, allo !

MN: Je ne comprends rien. J'ai tenté de contacter [EXPURGÉ] par téléphone mais en vain.

[EXPURGÉ] : Comment cela ? [EXPURGÉ] est en ligne ! Tous nous sommes ensemble ici à Kotonu. Je ne peux pas comprendre comment vous n'arrivez à le joindre.

MN: Est-ce que c'est le réseau qui fait défaut peut-être ?

(...)

[EXPURGÉ] : Note que jusqu'à présent [EXPURGÉ] n'est pas avec nous. Dis-nous ce que tu avais prévu dire car [EXPURGÉ] les autres ne savent rien de ce qui se passe et ils ne savent quoi faire concrètement.

MN: Ne vous comportez pas comme ça. [EXPURGÉ]. Seulement s'il y a des nouvelles, je crois que c'est cela que vous pouvez me parvenir. Ce n'est pas toujours bon que [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : Alors [EXPURGÉ]

MN: Bien sûr, c'est confirmé. [EXPURGÉ].

(...)

[EXPURGÉ] : le propos qui fait l'objet de notre rencontre d'aujourd'hui nécessite une analyse particulière. [EXPURGÉ].

MN: [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : A notre avis, ceux qui traitent ce dossier sont des gens très instruits en ce domaine de droit. Ce sont des avocats par exemple. [EXPURGÉ]. Cependant, il est capital de savoir que ceux qui ont fait le droit ont leur façon propre de percevoir et d'interpréter les choses. Vous verrez, bien que la justice existe, quand vous dites une chose, eux l'analysent autrement, la transforment au langage lié à leur métier et reprennent en main la situation. [EXPURGÉ]. Nous voudrions que [EXPURGÉ].

MN: C'est justement dans cet angle que [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : [EXPURGÉ].

MN: Sourire

[EXPURGÉ] : [EXPURGÉ]

MN: Conformément à ce que tu a dis, tu sais bien que [EXPURGÉ]. N'est ce pas cela ne concerne qu'eux. N'est-ce pas vous savez que cela est vrai. [EXPURGÉ] D'ailleurs, on ne vous prendrait pas de force pour dire ce que vous ne connaissez pas !! Vous donnerez le témoignage de ce que vous avez vu de vos propres yeux !

[EXPURGÉ]

[EXPURGÉ]: Je connais bien cela.

MN: Alors [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : 'est bien nous [EXPURGÉ].

MN: Alors ! C'est tout.

[EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : Vrai.

MN: C'est tout ce que vous pourrez dire ! [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : Ça, c'est compris. Maintenant [EXPURGÉ].

MN: [EXPURGÉ]....

[EXPURGÉ] : [EXPURGÉ].

MN: [EXPURGÉ]nts.

[EXPURGÉ]

[Le traducteur pense qu'il y a changement des interlocuteurs intervenu à ce niveau]

[Le traducteur pense que cet autre locuteur non identifié [EXPURGÉ]]

[EXPURGÉ].

MN: Je vous ai compris.

Passe-moi [EXPURGÉ] de nouveau.

[EXPURGÉ] : rentre parler.

[EXPURGÉ] : Oui [EXPURGÉ] je vous écoute.

MN: Je crois que j'avais tout expliqué. Tu as quand même étudié. Ecoutes- moi bien. [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : Oui, je vous écoute.

MN : Selon le Procureur, je suis entrain de comparaitre pour ce qui suit : on m'accuse d'avoir été le responsable militaire du moment, et [EXPURGÉ], et [EXPURGÉ] pour aller planifier la guerre avec notre frère de là vous aviez bénéficié de l'armement nécessaire pour saccager Bogoro ensemble. Ce n'est que cela !

[EXPURGÉ] : Je vous ai très bien compris. [EXPURGÉ].

MN: C'est justement [EXPURGÉ], C'est tout simplement ça.

[EXPURGÉ] [EXPURGÉ] Est-ce que leurs propos peuvent-ils être scientifiquement justifiables ?

MN: Ceux-là n'ont rien à faire dans cette affaire. Seulement, [EXPURGÉ]. Je me demande si on peut accuser quelqu'un ou comparaitre au tribunal pour des cas relatifs à la sorcellerie. Comment peut-on comprendre ça [EXPURGÉ] ! Je pense que vous êtes assez instruit pour comprendre cet aspect de chose.

[EXPURGÉ] : Merci. [EXPURGÉ].

MN: Maintenant que [EXPURGÉ]. C'est tout.

[EXPURGÉ] : Nous vous recommandons [EXPURGÉ].

MN : je vous dis [EXPURGÉ]. Pas du tout. [EXPURGÉ]!

[EXPURGÉ] : C'est compris.

MN: A chacun on posera la question qui le concerne. [EXPURGÉ]. Il n'y rien autre que ça. [EXPURGÉ].

MN: Vous savez [EXPURGÉ]. Il y a ceux là qui [EXPURGÉ]. C'est pourquoi je voudrais [EXPURGÉ].

MN: Je vous demande si vous n'avez pas de documents ; notamment, tous ces documents susceptibles d'éclairer l'opinion sur l'historique de tous les préparatifs en rapport avec les guerres. Il s'agit spécialement de tous ces documents que ceux là établissaient à partir du 09 janvier, tous ce que vous écriviez depuis qu'ils venaient dans nos villages, depuis que la guerre avait commencé, ne les-avez-vous pas ?

[EXPURGÉ] : Oui, nous les avons.

MN: Mais, si oui, pourquoi me poser trop de questions ?

[EXPURGÉ] : Oui.

MN: Mais alors, pourquoi me troubler ! Je ne vous comprends pas du tout ! [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : Voilà

[EXPURGÉ] : je vous ai bien compris et vous en remercie.

MN: Dans ce village [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : Oui, c'est compris.

MN: [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : C'est compris.

MN: Avez-vous compris cela ?

[EXPURGÉ] : Oui, [EXPURGÉ].

MN: [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : [EXPURGÉ]. Je vous remercie infiniment. [EXPURGÉ].

MN: Je ne voudrais pas que vous [EXPURGÉ]. Vous savez dans quel cadre porteront vos interrogatoires chacun. [EXPURGÉ]!

[EXPURGÉ] : Merci beaucoup.

7- Conv. 141 du 10 janvier 2009 MN et un certain [EXPURGÉ]

MN: [EXPURGÉ]. En plus, tu es sensé être à mesure d'expliquer tout à profondeur parce que tu sais que tu étais [EXPURGÉ] à ce moment. Les autres personnes à qui on pourra poser des questions c'est la population mais tu es mieux placé en tant que [EXPURGÉ] qui connaît avec toute précision tout ce qui s'est passé au village. [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : D'accord. Pour cela nous arrivons [EXPURGÉ] dans quelques instants. Nous allons un peu trainer car [EXPURGÉ]. De là, je rentrerai le soir. A mon retour, je pourrai aussi me rendre [EXPURGÉ] où je pourrai passer ma nuit.

MN: C'est bien. [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : Oui.

MN: C'est ainsi que [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : C'est ça.

MN: [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : Je te comprends très bien.

MN: Est-ce que tu connais [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : Je connais [EXPURGÉ] mais je ne [EXPURGÉ].

MN: Il est à [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : Oui.

MN: [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : Bien sûr.

MN: [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : Certainement.

MN: [EXPURGÉ].

8- Conv. 140 du 10 janvier 2009. MN e [REDACTED]

MN: Ok. Une autre question que j'avais à vous poser est celle de savoir si tu as pu [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : Quel [EXPURGÉ]

MN: [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : [EXPURGÉ]

MN: Oui, [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : J'ai compris.

MN: T'as pu rencontrer [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : Oui, [EXPURGÉ].

MN: Ça va.

[EXPURGÉ] : J'ai demandé à [EXPURGÉ].

MN: C'est bien.

[EXPURGÉ] : [EXPURGÉ].

MN: C'est bien comme ça.

[EXPURGÉ] :. [EXPURGÉ].

MN: Ici, ce [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : C'est compris.

MN: Tu sais, [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : Ah bon !

MN: [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : [EXPURGÉ].

MN: [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : C'est compris.

9- Conv.n 22 du 28 janvier 2009 – MN et [EXPURGÉ], [EXPURGÉ], [EXPURGÉ], [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ]: MN, comment ça va ?

MN: Ça va bien. Quelles sont les nouvelles de chez vous ?

[EXPURGÉ] : Il n'y a pas de nouveau chez nous. [EXPURGÉ]

MN: J'essayais de téléphoner à [EXPURGÉ] mais je n'arrive pas à le joindre. Est-ce qu'il n'est pas encore de retour?

[EXPURGÉ]: Je l'avais envoyé à [EXPURGÉ].

MN: Effectivement.

[EXPURGÉ] : [EXPURGÉ]. En plus quand je rentre à la maison, je trouve tous les enfants se plaindre de la faim. Ensuite ces enfants passent leurs nuits toujours affamés.

[EXPURGÉ].

MN: C'est bien.

[EXPURGÉ] : Tu peux les saluer. [EXPURGÉ]

MN: D'accord. Complimentes tous ceux qui sont présents. Dis-leur que nous sommes bien portants.

[EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : Je voudrais que tu salue ne fus-ce que ton [EXPURGÉ] même si tu ne salues pas ton [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] : N'est-ce pas que cela te fait du bonheur ? [EXPURGÉ]

[EXPURGÉ] ([EXPURGÉ])

MN: Ça va bien.

[EXPURGÉ] : Nous te soutenons [EXPURGÉ].

MN: Ça va.

[EXPURGÉ] : [EXPURGÉ].

MN: [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : C'est compris.

MN: Tout se passe-t-il bien à la maison ?

[EXPURGÉ] : Nous nous portons bien. Nous te soutenons.

[...] partie non incluse par le Greffe

[EXPURGÉ] : [EXPURGÉ]?

[EXPURGÉ]!

[EXPURGÉ] : Vous [EXPURGÉ]; sache que je vous prends pour mes oncles. Comment vous portez vous ? Tu te portes bien ?

MN: Oui, je me porte bien.

[EXPURGÉ] : L'autre jour, [EXPURGÉ].

MN: Elle me l'avait signifié.

[EXPURGÉ] : Nous avions [EXPURGÉ].

MN: Bien sûr. Tu sais que [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : J'avais déjà démontré noir sur blanc tout ça.

[EXPURGÉ].

MN: Effectivement

[EXPURGÉ] : [EXPURGÉ], nous étions retrouvés ici en avril. [EXPURGÉ]

MN: Parfait. C'est seulement [EXPURGÉ].

[EXPURGÉ] : Tout à fait. Mais alors, comment se porte l'autre qu'on ne veut pas lâcher?

MN: Son problème semble évoluer quelque peu. Qui est celui dont tu parles, [EXPURGÉ] ?